



**Rencontre des ministres et des responsables politiques de l'aménagement du territoire et des transports du 17 janvier 2013 à Luxembourg à l'occasion de la 1<sup>ère</sup> réunion sectorielle conjointe « Aménagement du territoire et transports » de la Grande Région**

Les ministres et les responsables politiques de l'aménagement du territoire et des transports de la Grande Région adoptent les prises de position qui suivent concernant le développement de la dimension métropolitaine de la Grande Région, la définition des projets de transports prioritaires afférents ainsi qu'en vue de la pérennisation du système d'information géographique de la Grande Région (SIG-GR).

De plus, et dans ce même contexte, ils recommandent au Sommet des Exécutifs de la Grande Région de :

- poursuivre la définition d'une stratégie de développement métropolitaine portant un développement territorial polycentrique reposant sur les complémentarités des fonctions des territoires de la Grande Région.

Si les fonctions métropolitaines supérieures situées dans le noyau central de la Grande Région constituent le moteur de cette stratégie, il convient d'intégrer tous les territoires de l'espace de coopération institutionnelle afin de contribuer à un développement territorial structuré et équilibré à même de répondre aux préoccupations quotidiennes des habitants de la Grande Région accentuées par la situation économique et sociale actuelle.

Ce processus de métropolisation a vocation à coordonner de manière efficace des politiques territoriales et sectorielles pour relever les défis territoriaux communs, actuels et à venir, et à être porteur de nouveaux modes de coopération reposant tant sur les expériences des collaborations passées, la mutualisation des initiatives et des pratiques existantes que l'établissement de nouveaux réseaux impliquant des nouveaux acteurs.

Il convient effectivement que le Sommet des Exécutifs de la Grande Région facilite la coopération territoriale européenne au nom de la cohésion économique, sociale et territoriale au service d'une croissance intelligente, durable et inclusive pour renforcer le positionnement de la Grande Région sur l'échiquier européen ;

- adopter les prises de position des ministres et des responsables politiques de l'aménagement du territoire et des transports de la Grande Région concernant le développement de la dimension métropolitaine de la Grande Région, la définition des projets de transports prioritaires afférents ainsi qu'en vue de la pérennisation du système d'information géographique de la Grande Région (SIG-GR);
- prendre acte des contributions du Comité de Coordination du Développement territorial (CCDT) et adopter les deux documents élaborés par ce même comité, qui constituent un premier volet important du schéma de développement territorial de la Grande Région:

1. *Schéma de développement territorial de la Grande Région - volet 1 : La dimension métropolitaine de la Grande Région,*
  2. *Les projets de transport prioritaires dans la perspective du développement métropolitain de la Grande Région ;*
- en outre, de partager les conclusions du Comité de pilotage du SIG-GR concernant la pérennisation du SIG-GR ;
  - mandater le Comité de Coordination du Développement territorial (CCDT), groupe de travail du Sommet de poursuivre, en coopération avec le groupe de travail « Transports » et le comité RMPT, en tant que comité consultatif, les travaux concernant l'élaboration du schéma de développement territorial (SDT) de la Grande Région, en considérant tout particulièrement la dimension métropolitaine, en mettant l'accent sur les transports et la mobilité et en illustrant les interactions entre les territoires autour des fonctions métropolitaines (productives, résidentielles, récréatives, environnementales, scientifiques, éducatives,...) ;
  - souligner que les politiques et les programmes de l'Union Européenne doivent constituer les maillons clefs de la stratégie de développement métropolitaine de la Grande Région, afin notamment de pouvoir avoir recours à des cofinancements européens au niveau de sa mise en œuvre.
  - décider de pérenniser le CCDT en tant que groupe de travail du Sommet de la Grande Région. Afin de garantir la continuité des travaux entamés, la présidence du CCDT continuera à être assurée par le Grand-Duché de Luxembourg ;
  - décider également de pérenniser le Comité RMPT (CRMPT) en tant que comité consultatif permanent du Sommet de la Grande Région. Afin de garantir la continuité des travaux entamés, la présidence du CRMPT continuera à être assurée par une coprésidence, établie entre le Grand-Duché de Luxembourg et un représentant issu du territoire de la présidence du Sommet en exercice ;
  - insister sur la nécessité d'une collaboration accrue entre le CCDT, le groupe de travail « Transport » du Sommet de la Grande Région et le groupe de travail « Transports en commun et infrastructures de transport » du Comité Economique et Social de la Grande Région (CESGR). Dans ce contexte, et en vue de continuer l'approche stratégique entamée, ils invitent le Sommet des Exécutifs de la Grande Région à examiner la possibilité de pérenniser la coopération entre ces groupes.

**Prises de position des ministres et responsables politiques de l'aménagement du territoire et des transports de la Grande Région**

Le développement de la dimension métropolitaine de la Grande Région doit permettre de positionner la Grande Région sur l'échiquier européen à travers la création d'une véritable région métropolitaine intégrée, cohérente, inclusive, durable et compétitive. En cela, la Grande Région s'inscrit clairement dans les stratégies européennes qui prônent tant un développement polycentrique et équilibré des territoires européens (Agenda territorial de l'Union européenne 2020) qu'un renforcement des métropoles pour des raisons de compétitivité européenne (EU 2020).

Dans ce contexte, les ministres et responsables politiques de l'aménagement du territoire et des transports de la Grande Région saluent l'avancée des travaux concernant le développement métropolitain de la Grande Région sous présidence lorraine du 13<sup>e</sup> Sommet de la Grande Région et prennent acte, avec satisfaction, des contributions afférentes du Comité de Coordination du Développement territorial (CCDT)

□ **Prise de position des ministres et responsables politiques de l'aménagement du territoire en vue du développement de la dimension métropolitaine de la Grande Région**

Les ministres et responsables politiques de l'aménagement du territoire de la Grande Région adoptent les prises de position suivantes en vue du développement de la dimension métropolitaine de la Grande Région:

- Ils acceptent la définition de la centralité urbaine à l'échelle de la Grande Région autour de deux niveaux de centralité: les pôles supérieurs et les pôles intermédiaires, tel que proposée dans le document «Schéma de développement territorial de la Grande Région - volet 1: La dimension métropolitaine de la Grande Région » ;
- Ils reconnaissent l'existence de trois espaces à caractère métropolitain au niveau de la Grande Région :
  1. Un **premier espace transfrontalier polycentrique fonctionnel à dimension métropolitaine** situé dans la partie centrale de la Grande Région et regroupant le territoire autour du Luxembourg, de Metz, de Nancy, de Sarrebruck, de Sarreguemines, de Trèves ainsi que de Kaiserslautern,
  2. Un **deuxième espace à dimension métropolitaine** autour de l'axe rhénan, qui se compose de trois ensembles métropolitains nationaux allemands, à savoir, Rhein-Ruhr und Rhein-Main et Rhein-Neckar,
  3. Un **troisième espace à dimension métropolitaine** au Nord de la Région Wallonne, composé de villes qui se tournent davantage vers Bruxelles, ainsi que des espaces métropolitains transfrontaliers fonctionnels tels que l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai ou la Région MHHAL (Maastricht-Heerlen-Hasselt-Aachen-Liège) ;
- Ils recommandent au Sommet des Exécutifs de mandater le Comité de Coordination du Développement Territorial (CCDT) de continuer ses travaux portant sur les volets suivants du schéma de développement territorial pour la Grande Région, pour lequel la dimension métropolitaine de la Grande Région et la mobilité constituent des éléments centraux. Un tel schéma ne pourra certes pas avoir de portée réglementaire, mais son objectif est de mettre en concordance et d'arrêter les grandes orientations stratégiques du développement territorial de la Grande Région. En tant que cadre pour la politique du développement spatial de la Grande Région, il devra permettre de coordonner les développements de ses parties constituantes, tout en permettant la poursuite des objectifs contenus dans les documents d'aménagement du territoire respectifs des entités membres.

Ils précisent que le CCDT devra poursuivre ses travaux autour des trois orientations complémentaires suivantes :

- conforter les fonctions métropolitaines supérieures de l'espace central comprenant Luxembourg, Metz, Nancy, Sarrebruck, Sarreguemines, Trèves ainsi que Kaiserslautern,
- renforcer les liens entre les trois espaces à potentiel métropolitain de la Grande Région dans l'objectif du développement de la dimension métropolitaine de l'ensemble de la Grande Région,
- identifier et renforcer la complémentarité de (tous) les territoires de la Grande Région autour des fonctions suivantes : productive, résidentielle, récréative, environnementale, scientifique, éducative,... (*interaction entre territoires urbains, périurbains et ruraux dans des relations de solidarités réciproques*)

Ces travaux devront être conduits selon une approche dynamique et prospective notamment pour prendre en compte les conséquences des perspectives démographiques sur l'économie des territoires ;

- Ils recommandent au Sommet de mandater les groupes de travail « cadastre et cartographie », « offices statistiques » et « observatoire interrégional de l'emploi » de se rapprocher du CCDT pour faciliter l'observation des fonctions des territoires et ainsi assurer une mutualisation des données et de leur exploitation ;
- Ils recommandent au CCDT de la Grande Région de veiller à l'actualisation régulière des données et des constats pour tenir compte des évolutions dynamiques dans les territoires fonctionnels;
- Ils s'engagent à assurer une large diffusion du présent document auprès des différents acteurs concernés dès que ce dernier aura été adopté, afin d'assurer un développement intégré et coordonné des territoires de la Grande Région.

□ ***Prise de position des ministres et responsables politiques de l'aménagement du territoire et des transports concernant les projets de transport prioritaires dans la perspective du développement métropolitain de la Grande Région***

Les ministres et responsables politiques de l'aménagement du territoire et des transports de la Grande Région adoptent les prises de position suivantes concernant les projets de transport prioritaires dans la perspective du développement métropolitain de la Grande Région:

- Ils encouragent la concrétisation et la réalisation des projets considérés comme étant prioritaires et appellent à vérifier le recours à des cofinancements européens à ces fins;
- Ils recommandent au Comité de coordination du Développement Territoire (CCDT), en coopération avec le groupe de travail « Transport » de la Grande Région, d'approfondir et de développer davantage dans le cadre d'un schéma de développement territorial de la Grande Région, les éléments restants qui n'ont pas été développés à ce stade. Il s'agit notamment de se pencher sur la question de la capillarité des réseaux de transport en collaboration avec les acteurs locaux, de développer, si possible, un concept pour la mobilité virtuelle (utilisation de technologies d'information et de communication en alternative à la mobilité physique) et enfin d'aborder le sujet des plateformes logistiques ;
- Ils s'engagent à assurer une large diffusion du document auprès des différents acteurs concernés dès que ce dernier aura été adopté, afin d'assurer une mise en œuvre commune et intégrée à différents niveaux et de pouvoir ainsi progresser dans la réalisation de ces projets considérés comme étant prioritaires.

□ ***Prise de position des ministres et responsables politiques de l'aménagement du territoire en vue d'une pérennisation du système d'information géographique de la Grande Région (SIG-GR)***

Les ministres et responsables politiques de l'aménagement du territoire de la Grande Région saluent l'important travail de qualité réalisé par le SIG-GR depuis sa création officielle en avril 2010. Ils soulignent en particulier la contribution du SIG-GR aux travaux du Comité de coordination du développement territorial (CCDT), et notamment l'élaboration des cartes portant sur la dimension métropolitaine de la Grande Région et les projets de transports prioritaires de la Grande Région et par là, la contribution au processus métropolitain et à l'élaboration d'un schéma de développement territorial de la Grande Région. Sans le SIG-GR, ces travaux n'auraient pas pu être réalisés.

Le projet Interreg arrivant à terme dès le mois de mars 2013, les ministres et responsables politiques de l'aménagement du territoire adoptent les prises de position suivantes:

- Ils soulignent dans la continuité du 11<sup>e</sup> Sommet, la nécessité d'établir de façon durable le SIG-GR au niveau de la Grande Région et s'expriment en faveur de la pérennisation du SIG-GR en tant que structure permanente du Sommet. Ils considèrent le SIG-GR comme un outil d'aide à la décision, mais également comme un outil permettant d'améliorer la visibilité de la Grande Région et de soutenir les travaux de ses groupes de travail ;
- Ils s'engagent à assurer la poursuite du fonctionnement du SIG-GR entre le mois d'avril 2013 et la fin 2013, à travers un financement proportionnel à hauteur de 15.000 € au maximum par versant ;
- Au-delà, ils s'engagent à un financement proportionnel du SIG-GR à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014, à hauteur de 25.000 € au maximum par versant ;
- Pour les détails, ils chargent le comité de pilotage du SIG-GR, en tant que sous-groupe du Comité de coordination du développement territorial, de se pencher sur les modalités financières et techniques concernant la pérennisation du SIG-GR et de présenter un concept y relatif ;
- Ils encouragent la coopération entamée entre le SIG-GR et tous les groupes de travail thématiques du Sommet des Exécutifs de la Grande Région pouvant profiter de ses services et soutiennent une intensification de ces coopérations.